

Le conseil municipal, réuni au complet, a abordé les questions suivantes :

► **COMPTE-RENDU DU CCAS** : Les membres du CCAS ont identifié 34 personnes potentiellement isolées sur la commune. Julien Suter, Séverine Pras et Christine Pion les ont appelées ou se sont rendus sur place mi-février afin de connaître leurs besoins et leur faire savoir que la commune via le CCAS pouvait leur apporter une aide ponctuelle en cette période de pandémie. La démarche semble avoir été appréciée de tous.

Les comptes 2020 sont clôturés :

► **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 du service assainissement :**

Section de fonctionnement : 7 020.95€ en dépenses et 11 800.58€ en recettes, soit un excédent de 4 779.63€ sur l'exercice et **un excédent de clôture de 6 175.68€** après intégration de l'excédent 2019.

Section d'investissement : 578 927.78€ (travaux station) en dépenses et 652 433.20€ en recettes (emprunts et une partie des subventions), soit un excédent de 73 505.42€ sur l'exercice et un excédent de clôture de **121 444.88€** après intégration de l'excédent 2019.

Résultat de l'ensemble : **127 620.55€**. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

► **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 du budget général :**

Section de fonctionnement : 358 439.86€ en dépenses et 412 277.19€ en recettes, soit un excédent de 53 837.33€ sur l'exercice et **un excédent de clôture de 131 290.84€** après intégration de l'excédent 2019.

Section d'investissement : 70 359.98€ en dépenses et 116 372.43€ en recettes, soit un excédent de 46 012.45€ sur l'exercice et **un excédent de clôture de 1 986.25€** après intégration du déficit 2019.

Résultat de l'ensemble : **133 277.09€**. Le compte administratif et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité.

► **TRAVAUX MAIRIE - mise en accessibilité** : Afin de se conformer aux normes d'accessibilité, il est nécessaire de faire des travaux en mairie : changement de la porte d'entrée, déplacement de la porte du secrétariat, modification de cloisons, modifications des sanitaires. Les devis ont été établis pour 17 179.46€ HT soit 20 615.35€ TTC. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de demande de subvention D.E.T.R (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et D.S.I.L (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) auxquelles la commune peut prétendre pour cette opération.

► **CTG - Convention Territoriale Globale** : présentée par S. Pras, en charge du dossier. Cette convention vise à remplacer l'actuel Contrat Enfance Jeunesse et sera signée entre la CAF, la CCPU et la Com. Com. des Vals d'Aix et Isable. Issue de nombreuses réunions de travail entre les institutions, les associations et les bénévoles cette convention s'articule en 3 axes : Penser l'action sociale et l'accès aux droits de façon concertée, Adapter et coordonner les services à la population, Vivre la ruralité à travers l'habitat et la mobilité. 27 fiches actions concrètes en sont issues comme par exemple la création d'un "catalogue" des associations, des ateliers parentalité, des formations informatiques..

► **TRAVAUX SITE CHAPELLE DE LA SALETTE** : Des travaux sont à réaliser pour reprise de crépi sur les façades extérieures de la chapelle côté chœur et pour consolider et étanchéfier le rocher actuellement interdit d'accès. Les racines des arbres (abattus cet hiver) ont déconsolidé les pierres. Coût chiffré : 8 625€ HT. L'association des Amis de Notre Dame de la Salette avait pris en charge en 2020 le rafraichissement intérieur de la chapelle (peintures intérieures, restauration autel, tablettes statues, portes) et la peinture de la barrière et des statues du rocher pour 12 975€ TTC. Reste à chiffrer la pose d'un garde-corps en haut du rocher (cette dépense pourra être prise en charge partiellement ou en intégralité par l'association selon le montant).

Vu l'intérêt touristique du lieu et la nature des travaux (gros-œuvre), le conseil municipal décide à 14 voix pour et 1 abstention de prendre en charge ces travaux sur ce bien communal dès cette année. Une aide du département pourra être sollicitée.

► **DIVERS :**

- **Mini-pelle** : la mini-pelle validée pour achat lors du dernier CM a été vendue entre-temps. De nouvelles recherches sont en cours.

- **Chemins de randonnées** : M. Bonnefoy (équipe verte CCPU) explique le fonctionnement de l'entretien des sentiers de randonnées : seuls les chemins répertoriés dans le topo du Pays d'Urfé ou dans le topo VTT Bois Noirs sont entretenus par l'équipe verte CCPU (2 personnes). Cela représente 1 080 km x 2 passages soit 2 160 km de sentiers entretenus par an. 4 chemins sont concernés sur la commune. Cet entretien se fait en bonne intelligence avec les services municipaux (concertation sur les passages et mutualisation des moyens).

Le prochain conseil municipal aura lieu vendredi 26 mars à 20h30 à la salle des fêtes.